

AVANT PROJET SOMMAIRE

Maîtrise d'ouvrage :

Pierre Lacourt et Sara Louis

Maîtrise d'oeuvre :

Les Charpentiers d'Uzès

Lieu de la construction

52 Avenue de La Trillade
84 000 AVIGNON

Le présent projet porte sur la section IK 199 du plan cadastral, au 52 rue de la trillade de la commune d'Avignon appartenant à Monsieur Pierre Lacourt.

La société Les Charpentiers d'Uzès est mandatée pour la conception et le dépôt du permis de construire.

Liste des documents ci - joint :

- Plan cadastral
- Plan géomètre de l'existant
- Photographies de l'existant (vue de la rue, vue du jardin)
- Perspectives (vue de la rue, vue du jardin)
- Plan de masse

Parti-pris architectural et insertion

Les contraintes :

Respecter les aspects traditionnels du côté « vue de la cité », trouver des solutions très économes en énergie, à un prix abordable pour un jeune couple désireux de s'inscrire de manière volontaire dans une démarche écologique et bioclimatique, avec un budget modéré.

L'objectif est ici de construire une maison contemporaine bioclimatique tout en respectant les réglementations de la zone cadastral IK 199.

La maison coté rue est traitée de manière traditionnelle, les matériaux utilisés sont le bois, la brique (pour le RDC), les enduits chaux, les ouvertures restent classiques.

Le départ du toit respectera une hauteur de 6 mètres à l'égout tandis que la pente de la toiture n'excèdera pas 30% en tuiles de la région.

L'autre coté de la maison sera très contemporaine en privilégiant des grandes ouvertures verticales ouvrant sur une grande terrasse orientée au sud. La façade est entièrement traitée en bois (Red Cedar).

La partie Sud du toit est traitée en mini terrasses pour améliorer l'inertie thermique du bâtiment et générer un retard à l'écoulement des eaux de pluie dans un quartier où la gestion des eaux de ruissellement semble être une réelle préoccupation.

Les grandes ouvertures vitrées au sud permettront en hiver l'utilisation de l'énergie solaire pour chauffer la maison, et les casquettes permettront, l'été, de se préserver de la chaleur naturellement sans avoir à utiliser une climatisation. L'autonomie énergétique visée est de l'ordre de 80%, avec une consommation aux alentours des 40 à 50 KWh/m²/an.

Le chauffage d'appoint sera un générateur bois, poêle ou insert.

Enfin des capteurs solaires thermiques généreront de l'eau chaude sanitaire.

DEPARTEMENT
Vaucluse

COMMUNE
AVIGNON

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
CADASTRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section IK

Feuille unique

Echelle 1/500

(Echelle d'origine du plan 1/10000)



EXISTANT A DEMOLIR

EXISTANT A CONSERVER

N° d'ordre au registre de
constatation des droits :

Coût du présent extrait :
3 €

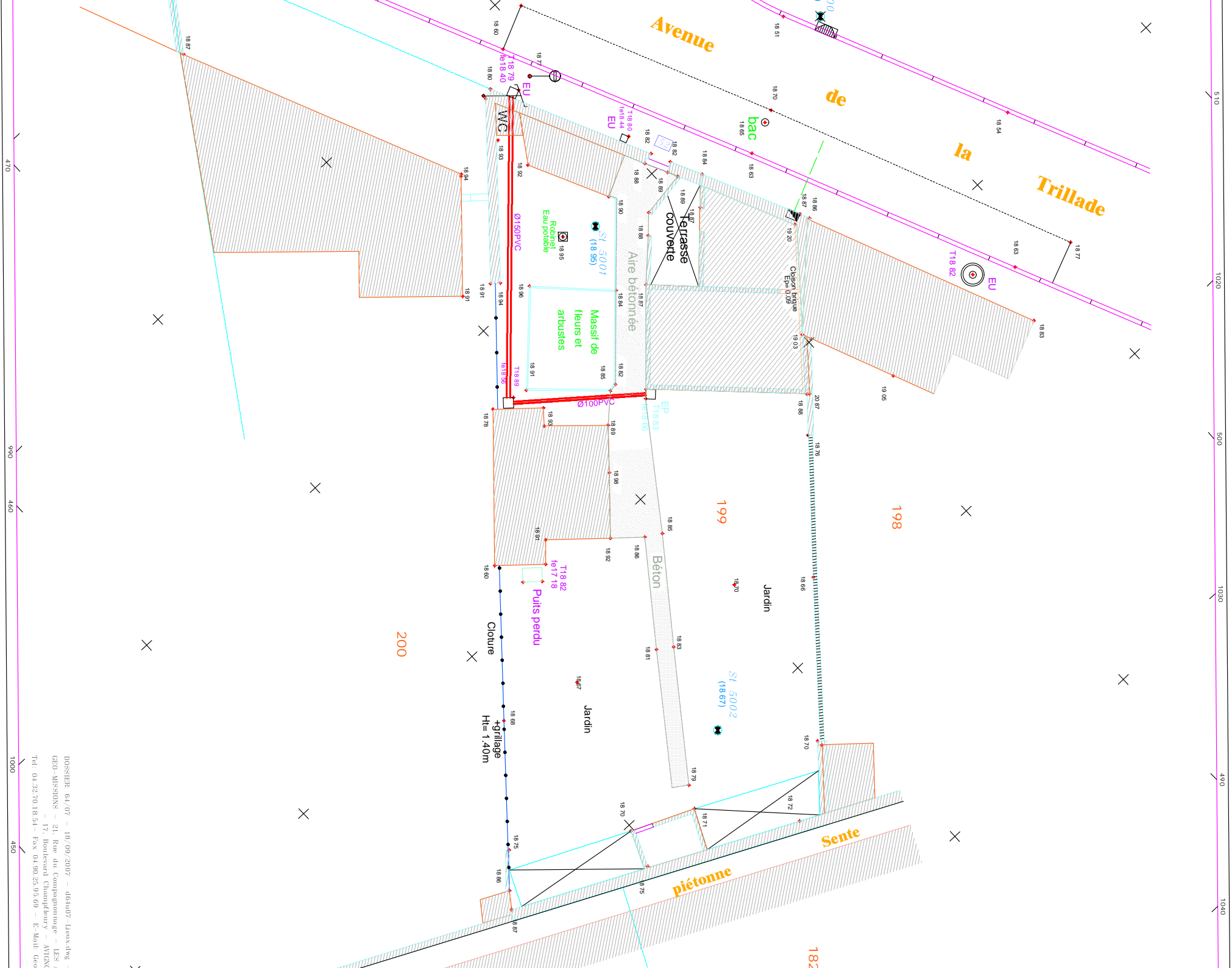
Centre des Impôts Foncier
Cité Administrative
BP 1052
84098 AVIGNON Cedex
09

Extrait certifié conforme au plan
cadastral
à la date ci dessous

A Avignon ,

le 21 JAN. 2007

Pour le Responsable de Centre,



DOSSIER 61/07 - 18/09/2007 - d61a07-Lieux.dwg
 GEO-MISSIIONS - 21, Rue du Compagnonnage - LES
 - 17, Boulevard Champfleury - AVIGNON
 Tel: 04.32.70.18.54 - Fax 04.90.25.95.69 - E-Mail: Geo



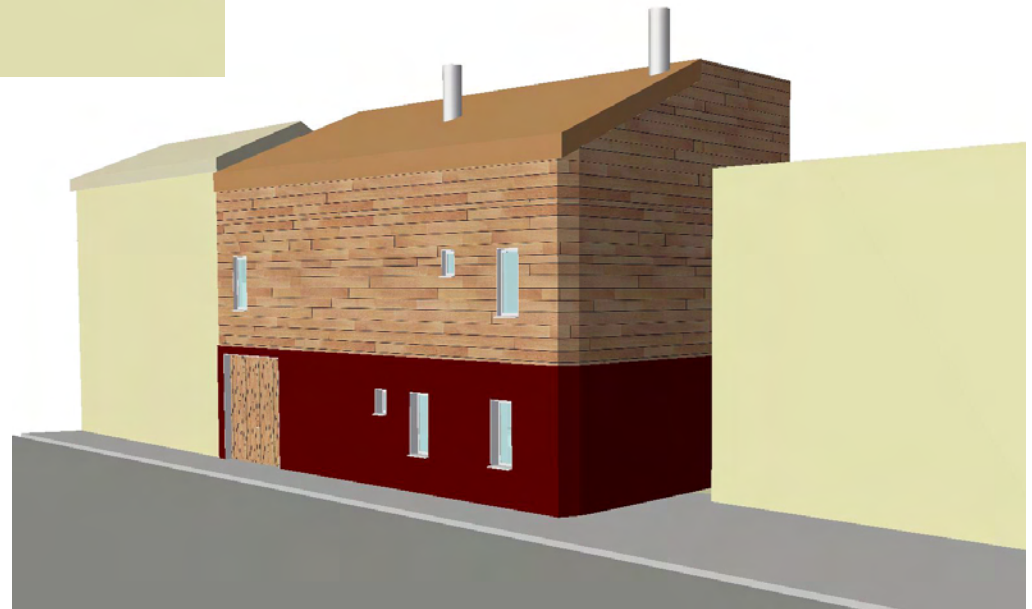
Vue de la rue



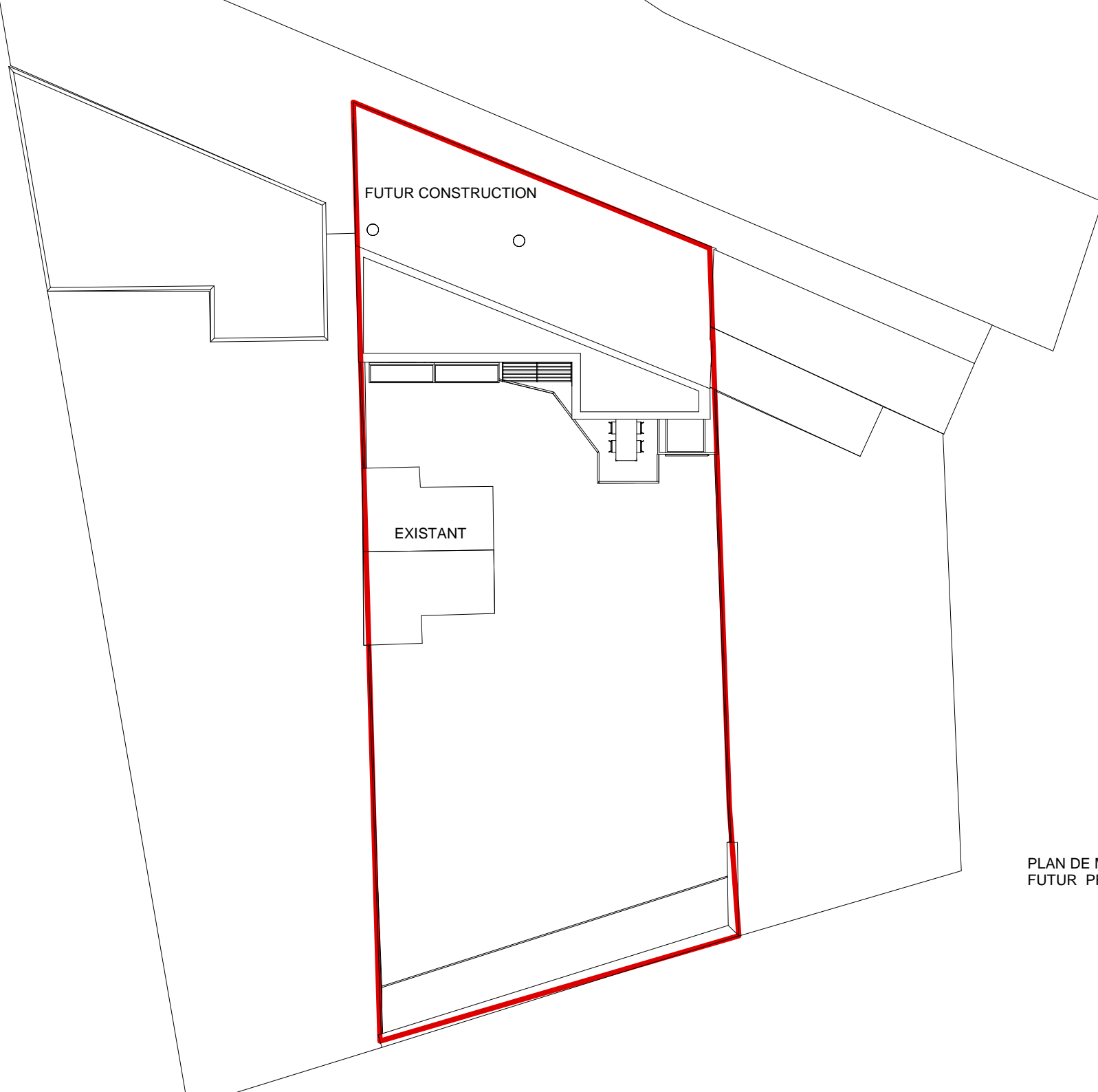
Vue du jardin



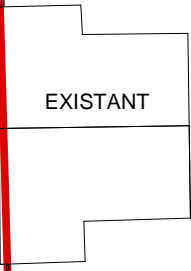
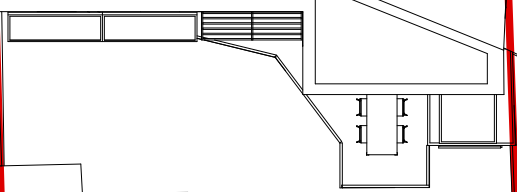
Perspective
Vue du jardin



Perspective
Vue de la rue



FUTUR CONSTRUCTION



EXISTANT

PLAN DE MASSE DU
FUTUR PROJET